

AVIS PUBLIC

Avis public est, par la présente donné par la soussignée, Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Kinnear's Mills, que :

Le règlement numéro 462 donnant un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace le règlement numéro 443 des élus municipaux de Kinnear's Mills a été adopté par le Conseil municipal à sa réunion ordinaire du 3 février 2014.

Toute personne qui désire en prendre connaissance peut le faire au bureau municipal aux heures d'ouverture de celui-ci.

Donné à Kinnear's Mills, ce 4 février 2014.

Signé : Claudette Perreault

Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Kinnear's Mills, 120, rue des Églises, certifie que j'ai publié le présent avis public en conformité avec l'article 431 du *code municipal*.

Signé à Kinnear's Mills à 10 h 45 ce 4 février 2014.

Signé : Claudette Perreault

Claudette Perreault, directrice générale et secrétaire-trésorière